

Introduction

Suite à l'intégration des DCI dans les Groupes Homogènes de Séjour (GHS), et afin que les patients continuent à bénéficier de la télécardiologie, 2 fournisseurs ont bénéficié d'une inscription de leur système à la Liste des Produits et Prestations Remboursables (LPPR) en avril 2011.

Problématique

Ces systèmes sont :

- ✓ ni des Dispositifs Médicaux Implantables (DMI)
- ✓ ni stériles



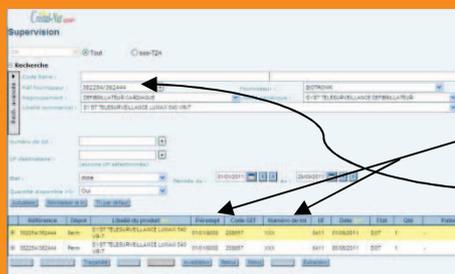
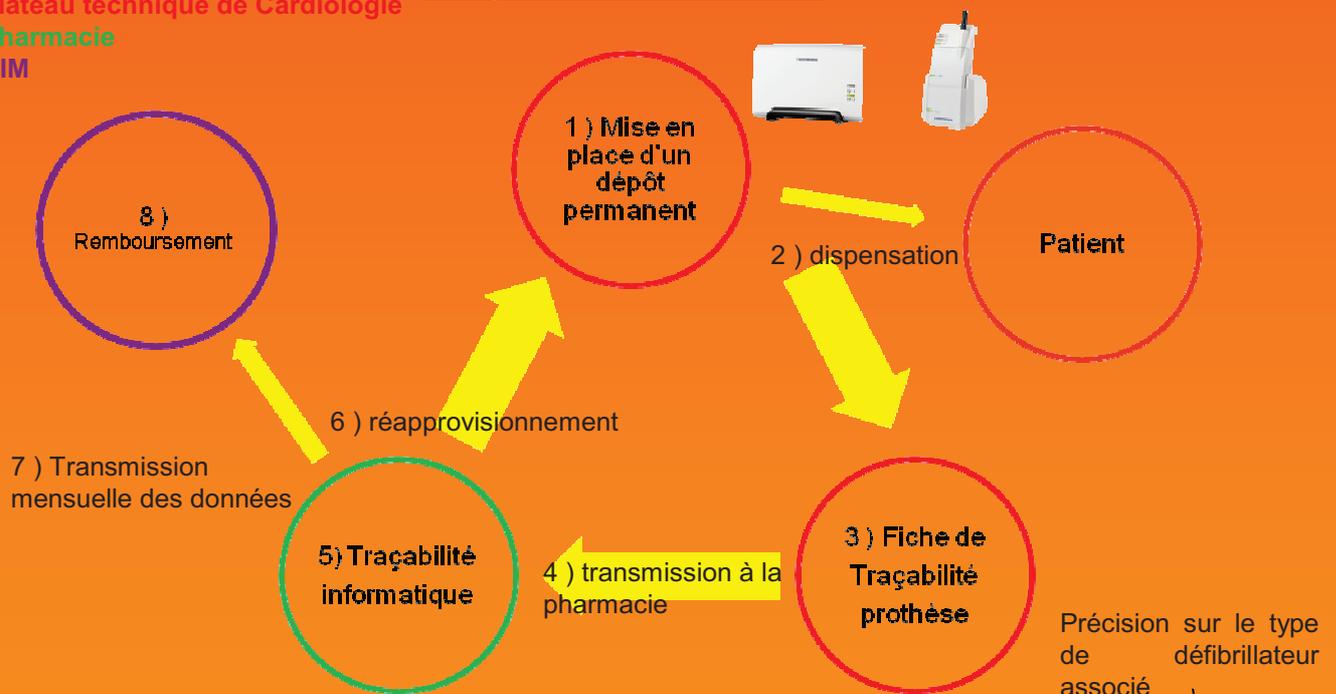
- ✓ Pas d'obligation de traçabilité sanitaire
- ✓ Pas d'obligation de gestion pharmaceutique
- ✓ Mais doivent faire l'objet d'une traçabilité financière et de bon usage.

L'objectif est de définir les étapes et les responsabilités des acteurs impliqués dans la gestion de la traçabilité du système.

Une réflexion a été menée entre la pharmacie, le service de cardiologie, le Département d'Information Médicale (DIM) sur le circuit de ces systèmes : de l'approvisionnement jusqu'au remboursement.

Organisation du circuit

- Plateau technique de Cardiologie
- Pharmacie
- DIM



Traçabilité simplifiée:

- ✓ Pas de péremption
- ✓ Pas d'indication
- ✓ Mais plusieurs références disponibles pour le même système en fonction du type de défibrillateur associé
- ✓ Plusieurs codes LPP différents pour la même référence

PHARMACIE DMS		FICHE DE TRACABILITE PROTHESE		ACT. DIABETOLOGIE	
A compléter régulièrement à chaque acte de prescription et fourniture. A retourner à la Pharmacie DMS.		1 Fiche par Fournisseur			
NOM et PRENOM (à compléter en fonction de la DÉSIGNATION) :					
NOM de l'implantation :					
DATE d'implantation : / /					
NOM du MEDECIN :					
SIGNATURE :					
Délivré(e) aux : (un ou en ambulatoire) (à cocher) : <input type="checkbox"/> En pharmacie DMS					
ETIQUETTE IDENTITE			ETIQUETTE IDENTIFICATION QUALITE		
Étiquette de traçabilité du système de télésurveillance					

Discussion

Etant donné les modalités de remboursement similaires aux autres DMI facturés en sus des GHS, la gestion centralisée par la pharmacie est apparue comme la plus évidente.

Conclusion

Les systèmes de télésurveillance sont amenés à se développer (nouveaux fournisseurs, association à d'autres DMI). La gestion de ces systèmes, ne relevant pas d'une gestion pharmaceutique, semble néanmoins indissociable des pharmacies à usage intérieur afin de garantir leur bon usage et leur remboursement en sus des GHS.